

Programme de développement rural - La Guyane (France)

Profil de la Région

- Située dans le continent américain, la Guyane présente des une géographie hors norme :
- plus de 200.000 habitants qui se concentrent sur une bande littorale qui couvre environ 10 % du territoire.
- Le PIB par habitant décroît régulièrement depuis 1998 (il avoisine actuellement les 1.050 €).
- Le taux de chômage atteint les 29 % de la population active.
- La Guyane connaît une très forte croissance démographique (5 % annuels) et les démographes prévoient un doublement de la population d'ici environ 25 ans. Le développement des infrastructures de base peine à suivre la courbe démographique et dans de nombreux sites, les préoccupations majeures des populations portent encore sur l'accès à l'eau potable et à l'électricité pour 50 et 35 % de la population respectivement.
- Malgré l'immensité du territoire, la portion utilisable est très limitée ; la SAU est de 25.000 ha (250 km²). Le peu de terres aménagées constitue un frein au développement agricole. Environ 96 % de la superficie est couverte de forêts.
- La Guyane est le seul département français où le nombre d'exploitations agricoles est en constante augmentation. La réalité agricole est en fait extrêmement contrastée. Les productions sur abattis se pratiquent généralement sur des surfaces inférieures à un hectare. A l'opposé, les élevages extensifs de bovins peuvent atteindre plusieurs centaines d'hectares
- Les forêts guyanaises couvrant 96 % du territoire.
- La question environnementale est marquée par la biodiversité remarquable qui constitue en soi un patrimoine exceptionnel La prise en considération de la richesse naturelle guyanaise passe par la définition d'aires protégées, mais également par la mise en oeuvre d'obligations réglementaires et de préconisations, différentes selon les activités développées et les zones.

Stratégie choisie adaptée au profil de la Région

De l'ensemble des diagnostics territoriaux réalisés pour le FEDER, FSE, FEP et FEADER, est ressortie une stratégie commune voulue par le partenariat local et conforme aux orientations stratégiques communautaire pour que l'ensemble des programmes européens concourent à :

- accélérer le développement économique et viser la compétitivité ;
- favoriser la dynamique d'emploi et promouvoir l'inclusion sociale ;
- poursuivre l'aménagement du territoire et développer son attractivité.

Par rapport aux anciens programmes, le présent PDR introduit des préoccupations nouvelles : la préservation de la biodiversité, une amélioration de la relation entre l'agriculture et l'environnement et l'innovation en matière de production d'énergies alternatives renouvelables.

Budget et part du financement de l'UE:

Axis	Total Public Expenditure	Share of EAFRD in Public expenditure in %	EAFRD Contribution
Axis 1	39 596 933	75%	29 697 700
Axis 2	8 832 353	85%	7 507 500
Axis 3	30 532 235	85%	25 952 400
LEADER	9 762 353	85%	8 267 400
Technical assistance	3 500 000	85%	2 975 000
Total	92 187 874	80,7%	74 400 000

Objectif global du programme

Les enjeux du développement des zones rurales de Guyane et les grands défis qui devront être relevés dont les principaux sont :

- développer une agriculture compétitive respectueuse de la richesse des ressources naturelles locales, en tenant compte des grandes spécificités du territoire par rapport aux autres zones de l'UE,
- régler le problème de foncier agricole qui handicape lourdement le développement de l'agriculture guyanaise,
- faire de la forêt un élément structurant le territoire et permettant le développement d'une filière économique, tout en tenant compte de sa grande richesse biologique,
- accompagner la diversification de l'économie rurale en particulier au travers de la diversification des productions et des activités et de la transformation des produits locaux,
- développer les territoires et en particulier accélérer leur équipement en services de base,
- préserver les ressources naturelles exceptionnelles et l'environnement de qualité de la Guyane.

Axe 1 budget et priorités principales:

FEADER: € 29 697 700.

Coût publique total: € 39 596 933.

Priorités principales:

- accompagner le développement de la production et la modernisation des exploitations ;
- structurer la profession et les filières agricoles ;
- développer l'accès des agriculteurs à l'ensemble des dispositifs financiers ;
- soutenir l'installation des jeunes agriculteurs ;
- Faire progresser le niveau de formation des agriculteurs et contribuer à leur professionnalisation ;

- renforcer el suivi et le conseil en matière de conduite d'exploitation et de gestion;
- développer la transformation des produits agricoles ;
- mettre en place une véritable promotion de produits locaux ;
- accompagner la mise en place d'actions de recherche et appuyer l'enseignement agricole ;
- compenser les handicaps naturels ;
- promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement ;
- développer les diversifications des activités ;
- mettre en place les mesures permettant de régler le problème du foncier agricole.
- mettre en œuvre une gestion forestière durable et exemplaire ;
- améliorer la compétitivité de la filière ;
- développer formation, veille technique, innovation et écoute des marchés dans le domaine de la forêt et du bois ;
- promouvoir le bois comme énergie ;

Axe 2 budget et priorités principales:

FEADER: € 7 507 500.

Coût publique total: € 8 832 353.

Priorités principales:

- promouvoir et développer la démarche agro-environnementale
- accompagner le développement de la production et la modernisation des exploitations ;
- structurer la profession et les filières agricoles ;
- développer l'accès des agriculteurs à l'ensemble des dispositifs financiers.

Axe 3 budget et priorités principales:

FEADER: € 25 952 400.

Coût publique total: € 30 532 235.

Priorités principales:

- poursuivre les efforts pour l'alimentation en eau potable des populations ;
- poursuivre les efforts dans l'effort dans le domaine de l'assainissement des eaux usées ;
- poursuivre les efforts d'électrification rurale ;
- poursuivre les programmes de développement de la voirie rurale;
- proposition d'orientations stratégiques transversales aux différentes thématiques d'équipements ruraux

Leader: budget et priorités principales :

FEADER: € 8 267 400.

Coût publique total: € 9 762 353.

Une approche territoriale sera également mise en œuvre notamment par le biais de l'approche LEADER (déjà évoqué) et les pôles d'excellence rurale (PER). Ces derniers se proposent de mettre en place des opérations liées à la valorisation des pratiques et du tourisme nature: formation des exploitants à des techniques agricoles plus respectueuses de l'environnement et dans un objectif d'amélioration de la qualité des produits, aménagement de carbets touristiques. Le PER de l'Ouest reprend des thématiques développées telles que le développement d'ateliers de transformation de fruits et légumes, de manière à d'une part valoriser les invendus et d'autre part développer de l'emploi et améliorer les revenus dans une zone largement défavorisée.